

INFORMATION

(A lire **avant** de remplir le formulaire)

Le Maire dispose de pouvoirs de police en matière de santé et de sécurité (code général des Collectivités Territoriales ; Code de la Construction et de l'Habitation ; Code de la santé Publique ; Loi DALO ; Décret de décence et Règlement Sanitaire Départemental), qui lui imposent d'intervenir lorsque des problèmes relatifs à l'Hygiène, la Sécurité et la Salubrité publiques sont signalés. Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte les éléments suivants :

LOCAUX D'HABITATION :

L'administration municipale intervient lorsqu'une menace grave existe pour la santé ou la sécurité des personnes. Elle n'est pas chargée d'arbitrer les litiges entre les propriétaires et les occupants des lieux. Les rapports entre propriétaires ou entre locataires et bailleurs au sein d'un immeuble d'habitation sont régis avant tout par les dispositions du Code Civil et relèvent donc de la juridiction du même ordre en cas de désaccord.

Ainsi, toute demande d'intervention du service d'Hygiène et Santé nécessite que certaines conditions soient réunies, afin qu'une enquête administrative puisse être ouverte :

- Le signalement est fait par écrit en complétant ce formulaire
- Le signalement est basé sur une crainte motivée pour la santé ou la sécurité (installations sanitaires ou électriques défectueuses, désordre intérieures, ...)
- Le signalement doit être accompagné des copies des correspondances transmises au propriétaire, au gérant, au syndic ou aux assurances, ainsi que les réponses ayant été apportées

LOCATAIRE :

Si vous avez signé, en entrant dans les lieux, un engagement de location (bail), il vous appartient de consulter le contrat et d'y rechercher les obligations réciproques du propriétaire et du locataire.

PROPRIETAIRE :

Lisez attentivement le règlement de copropriété joint à votre acte d'acquisition. Les règles de droit civil et le règlement de copropriété définissent souvent certaines parties de l'immeuble comme étant votre propriété exclusive (plancher, fenêtres, appareil de chauffage individuel, garage, balcon, ...) dont vous devez personnellement assurer l'entretien.

SUITES DONNEES :

Dès réception de votre signalement, une réponse vous sera formulée :

- Soit pour vous demander des informations complémentaires,
- Soit pour vous orienter vers le service public adéquat,
- Soit pour fixer un rendez-vous pour une visite de l'inspecteur d'hygiène et de salubrité.

Dans tous les cas, un règlement à l'amiable sera prioritaire.

Partenaires utiles à contacter :

- ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)
Tél : 0 820 16 94 94 site Internet : www.adil94.org
- CODAL-PACT (Comité Département pour l'Amélioration du Logement)
Tél : 01 45 17 93 10 site Internet : www.codalpact.com
- ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat – délégation régionale)
Tél : 01 49 80 21 00 site Internet : www.anah.fr



FICHE DE SIGNALEMENT

SIGNALEMENT A ADRESSER A

Mairie du Kremlin-Bicêtre
Habitat – service communal Hygiène et Santé

Inspecteur d'hygiène et de salubrité
1 Place Jean Jaurès
94270 Le Kremlin-Bicêtre
hygiene-salubrite@ville-kremlin-bicetre.fr

IDENTITE DU DECLARANT

Nom : Prénom :
Adresse :- Le Kremlin-Bicêtre Code d'entrée (il y a) :
Etage : Porte : Position :
Téléphones : E-mail :
Qualité : Titulaire du bail ☐ Occupant ☐ Autre ☐ précisez :
Assistante sociale oui ☐ non ☐ Nom et tél :

NATURE DU LOGEMENT

☐ immeuble ☐ maison individuelle Nombre de pièces principales (hors cuisine, wc et salle de bains) :
Surface du logement (m²) :

Date approximative de construction de l'immeuble :

GESTIONNAIRE OU PROPRIETAIRE BAILLEUR

Société :
Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphones : E-mail :

OBJET DU SIGNALEMENT

☐ Conditions d'habitation (logement insalubre ou non décent)	☐ Péril (immeuble menaçant de ruine)
☐ Signalement d'un logement dit « poubelle » (stockage de déchets organiques)	☐ Nuisances sonores
☐ Présence de peinture au plomb accessible et/ou amiante	☐ Nuisances olfactives
☐ Suspicion ou intoxication au monoxyde de carbone (CO)	☐ Hygiène alimentaire
☐ Autre, à préciser :	

DOCUMENTS A JOINDRE (Copies)			
☐	Courrier(s) Recommandé(s) aux différents interlocuteurs (propriétaire, gérant, syndic, personne à l'origine de la nuisance, ...) accompagné(s) de(s) accusé(s) de réception	☐	Contrat de location complet (avec les diagnostics obligatoires en fonction de la date de signature du bail), ainsi que l'état des lieux (Obligatoire)
☐	Attestation d'assurance habitation (Obligatoire)	☐	Vous êtes propriétaire : Acte d'acquisition du bien (avec les diagnostics ventes obligatoires en fonction de la date d'achat) (Obligatoire)
☐	Dernière quittance de loyer <i>ou</i> document informant que le loyer est perçu (Obligatoire)	☐	Historique de la situation (précédents courriers, appels téléphoniques, e-mail,...)
☐	Réponse(s) reçue(s) par les différents interlocuteurs	☐	Photos des désordres (facultatifs)
☐	Autres :		

VOUS ÊTES LOCATAIRE	OUI	NON	VOUS ÊTES COPROPRIETAIRE	OUI	NON
Avez-vous prévenu votre propriétaire et/ou gérant par courrier recommandé avec accusé de réception ?	☐	☐	Avez-vous prévenu votre syndic par courrier ?	☐	☐
A-t'il répondu ?	☐	☐	Une assemblée générale des copropriétaires s'est-elle réunie ?	☐	☐
A-t'il indiqué qu'il interviendra ?	☐	☐	Le règlement de copropriété met-il à la charge de l'ensemble des copropriétaires les travaux que vous demandez ?	☐	☐
Si « Oui » à quelle date ?	.../.../...				

Si syndic de copropriété	
Société :	
Nom du gestionnaire :	
Adresse :	
.....	
Téléphones :	E-mail :

OCCUPATION DU LOGEMENT
Nombre d'adultes :
Nombre d'enfants : Année(s) de naissance : /...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../
Enfants présents au domicile en permanence (ou garde alternée) : Oui ☐ Non ☐
Êtes-vous en impayé de loyer : oui ☐ non ☐
Si oui, depuis quelle date :..... montant :.....
<i>A toutes fins utiles, il est rappelé au locataire que l'arrêt du paiement des loyers de sa propre initiative pour cause de mauvais état du logement n'est pas possible et le mettrait hors la loi.</i>

EQUIPEMENTS DU LOGEMENT				
🔥 Chauffage fixe :	Individuel ☐	Collectif ☐	Aucun ☐	
Type de Chauffage :	Electrique ☐	Gaz ☐	Fioul ☐	
Si chauffage à combustible, est-il vérifié chaque annéee par un professionnel ?	Oui ☐	Non ☐		
🔥 Chauffage d'appoint :	Poêle à pétrole ☐	Bombonne de gaz ☐	Electrique ☐	
Si chauffage d'appoint, est-il vérifié chaque annéee par un professionnel ?	Oui ☐	Non ☐		
🔥 Toilettes (WC) :	A l'intérieur et séparés de la cuisine et/ou pièce ou est pris les repas ?		Oui ☐	Non ☐
	Dans les parties communes du bâtiment		Oui ☐	Non ☐
🔥 Salle d'eau (ou de bain) :	Dans le logement ☐	Oui ☐	Non ☐	
	Dans les parties communes du bâtiment ☐	Oui ☐	Non ☐	

ETAT GENERAL DU LOGEMENT			
🔥 Défauts apparents :			
➤ murs extérieurs dégradés	Oui ☐	Non ☐	
➤ planchers dangereux	Oui ☐	Non ☐	
➤ toiture défectueuse	Oui ☐	Non ☐	
➤ portes et fenêtres non étanches	Oui ☐	Non ☐	
➤ revêtements muraux intérieurs dégradés	Oui ☐	Non ☐	
➤ présence de fils dénudés	Oui ☐	Non ☐	
➤ prises électriques en mauvais état	Oui ☐	Non ☐	
🔥 Humidité visible	Oui ☐	Non ☐	
🔥 Présence importante de moisissures	Oui ☐	Non ☐	
🔥 Présence d'insectes/rongeurs	Oui ☐	Non ☐	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le Signature :